

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Table des matières</b>	V
<b>Introduction générale</b>	
<i>Par X. De Riemaecker et R. Van Ransbeeck</i>	1
<b>Partie générale</b>	5
<b>La place du pouvoir judiciaire dans l'État et son corollaire: l'indépendance des magistrats</b>	7
Chapitre 1 <sup>er</sup> . L'indépendance institutionnelle	9
Section 1 <sup>re</sup> . Principes	
<i>Par X. De Riemaecker</i>	9
Section 2. Le Conseil supérieur de la Justice	
<i>Par X. De Riemaecker</i>	13
I. L'institution	13
II. Composition	14
A. Les membres du Conseil supérieur de la Justice	15
1. Les magistrats	15
2. Les non-magistrats	16
3. Règles communes aux membres du Conseil supérieur de la Justice	17
B. Les principaux organes du Conseil supérieur de la Justice	18
1. L'assemblée générale	18
2. La Commission de nomination et de désignation	20
3. La Commission de nomination et de désignation réunie	21
4. La Commission d'avis et d'enquête	21
5. La Commission d'avis et d'enquête réunie	21
6. Le Bureau	22
III. Missions	22
Section 3. L'indépendance des juridictions *	
<i>Par S. Van Drooghenbroeck et J. Velaers</i>	23
I. Le principe de légalité	24
II. L'interdiction des commissions et tribunaux extraordinaires	28
III. La création, par la Constitution elle-même, des cours et tribunaux de l'ordre judiciaire	29
Section 4. Représentation du pouvoir judiciaire	
<i>Par X. De Riemaecker</i>	33
Section 5. Les chefs de corps *	
<i>Par E. Dernicourt</i>	35
I. Généralités	35
II. Les titulaires d'un mandat de chef de corps	36

\* Il s'agit d'un texte traduit. Le texte original a été rédigé en néerlandais et a été publié dans *Statuut en deontologie van de magistraat*, Brugge, die Keure, 2020.

III.	Les conditions de nomination	37
IV.	Juridiction et missions légales des chefs de corps des cours et tribunaux	39
V.	Missions légales des chefs de corps du ministère public	41
Section 6. Le Conseil consultatif de la magistrature		
	<i>Par H. Louveaux</i>	44
I.	Historique	44
II.	Mission du Conseil consultatif de la magistrature	45
III.	Les membres élus du Conseil consultatif de la magistrature	46
IV.	Structure et fonctionnement du Conseil consultatif de la magistrature	47
V.	Informations pratiques	49
VI.	Réalisations et perspectives	49
VII.	Quelques considérations finales	51
Section 7. Le Collège des cours et tribunaux *		
	<i>Par I. Dupré</i>	51
I.	Contexte général	51
II.	Le Collège des cours et tribunaux	55
	A. Historique	55
	B. Composition	57
	C. Mandat et élection	57
	D. Fonctionnement	61
	E. Compétences et missions	62
	1. Compétences et missions du Collège depuis le 1 <sup>er</sup> avril 2014	62
	2. Cogestion dans la phase de transition	68
	3. Après introduction de la gestion autonome	69
	F. Compétence de représentation	71
	G. Soutien	72
III.	Comités de direction	77
	A. Depuis le 1 <sup>er</sup> avril 2014	77
	B. Après transfert de la gestion autonome	78
IV.	Cour de cassation	80
Section 8. Le Collège des procureurs généraux et les Collèges des cours et tribunaux et du ministère public *		
	<i>Par E. Dericourt</i>	81
I.	Le Collège des procureurs généraux	81
	A. Généralités	81
	B. Création	82
	C. Composition	83
	D. Missions	83
	E. Fonctionnement	85
	F. Les réseaux d'expertise	85
	G. Les magistrats d'assistance	87
II.	Le Collège du ministère public	87
	A. Création	87

\* Il s'agit d'un texte traduit. Le texte original a été rédigé en néerlandais et a été publié dans *Statuut en deontologie van de magistratuur*, Brugge, die Keure, 2020.

B.	Le Collège du ministère public	88
1.	Composition	88
2.	Fonctionnement	88
3.	Missions	89
4.	Le service d'appui du ministère public	89
Section 9.	L'indépendance financière et le contrôle interne *	
	<i>Par I. Dupré</i>	90
I.	Contexte actuel	90
A.	Le financement du pouvoir judiciaire	90
B.	La gestion du pouvoir judiciaire	92
C.	Indépendance et financement	94
II.	Vers une gestion autonome de l'organisation judiciaire	98
A.	Contexte	98
B.	Modèle dual	98
C.	Compétences à transférer	99
D.	Contrats de gestion et plans de gestion	100
1.	Contrat de gestion avec les Collèges des cours et tribunaux	100
2.	Plan de gestion des entités judiciaires	102
3.	Cour de cassation	102
E.	Modèle de financement	103
F.	Cycles stratégique, de gestion et budgétaire	105
G.	Gestion	106
H.	Évaluation et contrôle	107
1.	Évaluation des plans de gestion et du contrat de gestion	108
2.	Contrôle de gestion	109
a.	Contrôle par le pouvoir exécutif	110
b.	Contrôle par le pouvoir législatif	111
3.	Conseil supérieur de la Justice	112
I.	Évaluation du modèle de gestion	112
Chapitre 2.	L'indépendance fonctionnelle des magistrats	
	<i>Par M. Mallien</i>	113
Section 1 <sup>re</sup> .	L'indépendance fonctionnelle des magistrats du siège	113
I.	Nature et fondements juridiques	113
A.	L'indépendance des juges comme prescrit constitutionnel et comme principe général de droit	113
B.	L'indépendance des juges comme droit fondamental du justiciable	114
II.	Significations et objets précis de l'indépendance fonctionnelle	116
A.	Indépendance et impartialité des juges	116
B.	Objet spécifique de l'indépendance fonctionnelle	118
1.	Distinction entre l'indépendance fonctionnelle et l'indépendance institutionnelle	118
2.	Triple objet de l'indépendance fonctionnelle	118
3.	Indépendance fonctionnelle et autonomie du juge	119

\* Il s'agit d'un texte traduit. Le texte original a été rédigé en néerlandais et a été publié dans *Statuut en deontologie van de magistratuur*, Brugge, die Keure, 2020.

III.	Indépendance fonctionnelle externe et interne	120
A.	Indépendance fonctionnelle externe vis-à-vis des autres pouvoirs	120
1.	Généralités	120
2.	Vis-à-vis du pouvoir exécutif	121
3.	Vis-à-vis du pouvoir législatif	123
B.	Indépendance fonctionnelle interne vis-à-vis des autres magistrats du siège	125
1.	Vis-à-vis des autres juridictions	125
2.	Vis-à-vis des instances disciplinaires	126
3.	Indépendance fonctionnelle et évaluation des juges	127
4.	Vis-à-vis du chef de corps : standardisation des jugements, mobilité des juges et risque de sanctions disciplinaires « déguisées » ?	128
Section 2.	L'indépendance fonctionnelle des magistrats du ministère public	130
I.	Indépendance	130
II.	Droit d'injonction positive et de surveillance du ministre de la Justice et des Gouvernements communautaires et régionaux	132
III.	Politique générale du Collège des procureurs généraux	133
Section 3.	Indépendances et contrôles	134
I.	Contrôles internes au pouvoir judiciaire	134
A.	Principes	
	<i>Par X. De Riemaecker</i>	134
B.	L'évaluation des magistrats	
	<i>Par C. Denoyelle et C. Slechten</i>	136
1.	Contenu de l'évaluation	136
2.	L'évaluation périodique	137
a.	Le dossier d'évaluation	137
b.	Les évaluateurs	137
c.	Périodicité	137
d.	Composantes	138
i.	L'entretien de planification	138
ii.	L'entretien de fonctionnement	138
iii.	L'entretien d'évaluation	138
iv.	La mention	139
3.	L'évaluation des mandats (adjoints) et des mandats spécifiques	140
a.	Mandats adjoints et mandats spécifiques	140
b.	L'évaluation des chefs de corps	140
i.	L'annulation par la Cour constitutionnelle du système d'évaluation des chefs de corps du siège	140
ii.	Le système applicable aux chefs de corps du ministère public (MP)	141
	(1) Composition du collège d'évaluation	141
	(2) Contenu de l'évaluation	142
	(3) L'entretien de suivi	142
	(4) L'entretien d'évaluation	143
	(5) Le sort des chefs de corps à la fin de leur mandat	144

C. Contrôle interne *	
<i>Par E. Dernicourt</i>	145
1. Maîtrise organisationnelle	145
II. Contrôles externes du pouvoir judiciaire	
<i>Par X. De Riemaecker</i>	148
A. Le contrôle exercé par le pouvoir exécutif fédéral	148
B. Le contrôle exercé par le pouvoir législatif – la Chambre fédérale des représentants	149
C. Le contrôle exercé par le Conseil supérieur de la Justice	152
III. Le contrôle externe informel exercé par les médias et par le barreau	
<i>Par J. Englebert</i>	157
A. Le contrôle des médias	157
B. Le contrôle du barreau	158
<b>Partie spéciale</b>	161
<b>Titre 1<sup>er</sup>. L'accès à la magistrature et l'évolution de la carrière du magistrat</b>	163
Chapitre 1 <sup>er</sup> . L'accès à la magistrature *	
<i>Par P. Taelman</i>	165
Section 1 <sup>re</sup> . Introduction et aperçu historique	165
I. Introduction	165
II. Les conditions classiques de nomination	165
III. L'ingérence politicienne dans les nominations au sein de la magistrature	166
IV. Les tentatives d'objectivation de l'accès à la magistrature	167
V. La loi du 18 juillet 1991	169
VI. La création du CSJ, nouvel article 151 de la Constitution et Loi du 22 décembre 1998	171
Section 2. Les nominations au sein de la magistrature	172
I. Introduction	172
II. Accès à la magistrature via des examens	174
A. Introduction	174
B. L'examen d'aptitude professionnelle et le concours d'admission au stage judiciaire	176
1. Dispositions communes concernant les modalités et conditions d'organisation de ces examens	176
2. Le concours d'admission au stage judiciaire	177
3. L'examen d'aptitude professionnelle	180
C. L'examen oral d'évaluation	183
D. Le stage judiciaire	186
1. Historique	186
2. La nomination en tant que stagiaire judiciaire	188
3. Le déroulement du stage	189

\* Il s'agit d'un texte traduit. Le texte original a été rédigé en néerlandais et a été publié dans *Statuut en deontologie van de magistratuur*, Brugge, die Keure, 2020.

E. La formation de magistrat	195
III. Les conditions de nomination	197
A. Les nominations de base	197
B. Les nominations par promotion	202
C. Nominations par mutation	203
IV. La procédure de nomination	206
V. Magistrats suppléants	216
Chapitre 2. L'évolution de la carrière du magistrat	
<i>Par P. Thiriar</i>	220
Section 1 <sup>re</sup> . Introduction	220
Section 2. La désignation aux mandats	221
I. Les conditions de désignation	221
A. Les mandats de chef de corps (art. 58bis, 2°, du C. jud.)	221
B. Les mandats adjoints (art. 58bis, 3°, du C. jud.)	224
C. Les mandats spécifiques (art. 58bis, 4°, du C. jud.)	226
D. Les mandats dans les juridictions disciplinaires (art. 58bis, 5°, du C. jud.)	228
II. La procédure de désignation	228
A. Les mandats de chef de corps	228
B. Les mandats adjoints	231
C. Les mandats spécifiques	233
D. Les mandats dans les juridictions disciplinaires	234
III. Durée et fin des mandats	235
A. Les mandats de chef de corps	235
B. Les mandats adjoints	241
C. Les mandats spécifiques	242
D. Les mandats dans les juridictions disciplinaires	243
IV. Le cumul des mandats	243
Chapitre 3. Les juges suppléants	
<i>Par A. Kittel</i>	246
Section 1 <sup>re</sup> . Dispositions originaires dans le Code judiciaire	246
Section 2. Évolution de la fonction des conseillers et juges suppléants	247
Section 3. Conditions de nomination	250
Section 4. Discipline et privilège de juridiction	251
Section 5. L'avenir	253
Chapitre 4. La formation des magistrats *	
<i>Par R. Van Ransbeeck</i>	257
Section 1 <sup>re</sup> . Introduction	257
Section 2. L'Institut de formation judiciaire	257
Section 3. Formations offertes par l'IFJ	259
I. Formation initiale	259
A. Le stage judiciaire	259

\* Il s'agit d'un texte traduit. Le texte original a été rédigé en néerlandais et a été publié dans *Statuut en deontologie van de magistratuur*, Brugge, die Keure, 2020.

B.	Formation initiale pour magistrats débutants	260
C.	Formations pour l'obtention d'un brevet pour l'exercice de fonctions spécifiques	260
II.	Formation permanente	261
III.	Formations internationales	261
IV.	Accompagnement de carrière	262
<b>Titre 2. Démocratie interne : rang – préséance – hiérarchie</b>		<b>265</b>
Chapitre 1 <sup>er</sup> .	Rang et préséance – les règles inscrites dans le Code judiciaire <i>Par K. Moens et A. Guissart</i>	267
Section 1 <sup>re</sup> .	Listes de rang – généralités	268
Section 2.	Examen des listes de rang en fonction de la juridiction au sein de laquelle elles sont tenues	268
I.	Cour de cassation	268
II.	Les cours d'appel et les cours du travail	269
III.	Le parquet fédéral	269
IV.	Les tribunaux de première instance, les tribunaux du travail et les tribunaux de l'entreprise	270
V.	Les justices de paix	270
VI.	Les tribunaux de police	270
Section 3.	Détermination du rang en fonction des listes de rang	271
I.	Cérémonies publiques et assemblées des cours et tribunaux	271
II.	Rang à observer entre les magistrats siégeant au sein d'une même chambre	272
Section 4.	Rang – cas particuliers	273
I.	Le magistrat (et le greffier de l'Ordre judiciaire) nommé(s) à nouveau dans leurs fonctions après avoir cessé de les exercer	273
II.	Le magistrat militaire	273
III.	Le membre du greffe d'un conseil de guerre	274
IV.	Le magistrat de liaison en matière de jeunesse	274
Section 5.	Rang et préséance – hiérarchie	274
I.	Empêchements et remplacements	274
A.	Empêchements et remplacements – fonctions expressément attribuées	274
B.	Service d'audience en cas d'empêchement et de vacance	274
C.	Empêchements et remplacements – conseiller ou juge	275
D.	Empêchements et remplacements – conseiller suppléant	275
E.	Empêchements et remplacements – juge/juge suppléant	275
F.	Empêchements et remplacements – juge de paix/juge au tribunal de police	276
G.	Empêchements et remplacements – substituts du procureur général – substituts généraux	276
H.	Empêchements et remplacements – substituts du procureur du Roi spécialisés en application des peines	277
II.	Absences et congés	277
III.	Discipline	277
IV.	Surveillance	278
		XI

A. Cours et tribunaux	278
B. Ministre de la Justice	278
C. Ministère public	278
Chapitre 2. Démocratie interne : les assemblées générales et les assemblées de corps	
<i>Par X. De Riemaecker</i>	279
Section 1 <sup>re</sup> . L'assemblée générale	279
Section 2. L'assemblée de corps	282
<b>Titre 3. Poursuites contre les magistrats</b>	283
<i>Par J. de Codt</i>	
Introduction	285
Chapitre 1 <sup>er</sup> . Champ d'application	288
Section 1 <sup>re</sup> . Ratione personae	288
Section 2. Ratione temporis	289
Section 3. Ratione materiae	289
I. Le principe	289
II. Les exceptions	290
Section 4. La connexité	291
Chapitre 2. La poursuite et le jugement des délits	293
Section 1 <sup>re</sup> . Règles générales	293
I. L'exercice de l'action publique : un monopole du procureur général	293
II. L'information	294
III. L'épreuve respiratoire et le test de l'haleine	295
IV. La transaction	296
V. L'instruction	296
VI. La détention préventive	298
VII. La clôture de l'instruction	299
VIII. Le jugement	300
Section 2. Règles particulières	301
I. Champ d'application	301
A. Ratione materiae	301
B. Ratione personae	301
II. Les pouvoirs du procureur général près la cour d'appel	303
III. Le rôle du ministre de la Justice	304
IV. Le rôle du procureur général près la Cour de cassation	304
V. Mission dévolue à la Cour de cassation et procédure suivie devant celle-ci	304
A. Le non-lieu	305
B. L'instruction complémentaire	305
C. Le renvoi	306
VI. La prescription	306

Chapitre 3. La poursuite et le jugement des crimes	307
Section 1 <sup>re</sup> . Règles générales	307
I. Les pouvoirs du procureur général à la clôture de l’instruction	307
II. Les pouvoirs de la chambre des mises en accusation	308
Section 2. Règles particulières	309
I. Crimes commis en dehors de l’exercice des fonctions	309
II. Crimes commis dans l’exercice des fonctions	310
A. Saisine de la Cour de cassation	310
B. Instruction, détention préventive et règlement de la procédure	312
Conclusion	314
<b>Titre 4. Statut financier des magistrats : traitement, suppléments de traitement et primes *</b>	
<i>Par G. De Ryck</i>	317
<b>Titre 5. Statut social *</b>	327
Chapitre 1 <sup>er</sup> . Protection sociale	
<i>Par R. Janvier et G. Van Limberghen</i>	329
Section 1 <sup>re</sup> . Introduction	329
Section 2. Cotisations	330
I. Sur la rémunération des magistrats	330
II. Sur les revenus de remplacement des magistrats	332
Section 3. Protection contre divers risques sociaux	332
I. Soins de santé	332
A. Généralités	332
B. Accès	333
C. Prestations	334
D. Aspects administratifs	335
II. Maladie ou accident vie privée	336
A. Généralités	336
B. Protection spéciale	336
C. Statut des magistrats	337
III. Parentalité	338
A. Loi sur le travail	338
B. Revenu de remplacement	340
C. Statut des magistrats	340
IV. Accident du travail	341
A. Fondement juridique	341
B. Notion et preuve	342
C. Indemnisation	343
D. Procédure administrative	346

\* Il s’agit d’un texte traduit. Le texte original a été rédigé en néerlandais et a été publié dans *Statuut en deontologie van de magistratuur*, Brugge, die Keure, 2020.

V.	Maladie professionnelle	348
VI.	Chômage	349
VII.	<i>Quid</i> en cas de résiliation unilatérale de la relation de travail statutaire ?	349
Chapitre 2. Pensions légales des magistrats		
	<i>Par R. Janvier</i>	351
	Section 1 <sup>re</sup> . Contexte	351
	Section 2. Législation applicable en matière de pensions	353
	Section 3. Accès à la pension de retraite	355
I.	Âge normal de la pension	355
II.	Poursuite des fonctions après l'âge normal de la pension	356
	A. Prolongation temporaire	356
	B. Prolongation de longue durée	357
	C. Siéger en tant que magistrat suppléant	358
III.	Pension de retraite anticipée	358
	A. Règle	358
	B. Bonification de temps pour diplôme	359
	C. Coefficient d'augmentation	360
IV.	Pension de maladie prématurée	361
	A. Principes	361
	B. Mise à la retraite d'office pour raisons de santé	362
	C. Types de décisions	363
	D. Réforme à venir ?	364
	Section 4. Calcul de la pension de retraite	364
I.	Formule	364
II.	Services admissibles	365
	A. Principe de départ	365
	B. Absences	366
	C. Services militaires au sens large	367
	D. <i>Quid</i> en cas de cessation des fonctions de magistrat ?	367
	E. Bonification pour diplôme spéciale pour les magistrats	367
	1. De la bonification...	367
	2. ... à la régularisation	369
	a. Principe	369
	b. Cotisation	370
	c. Impact sur le calcul de la pension	370
	d. Appréciation	371
	F. Services temporaires et contractuels	371
III.	Tantième	371
	A. Règle	371
	B. Avant la réforme Di Rupo	372
	1. Tantième général de 30 en cas de mise à la retraite pour raison d'âge	372
	2. Tantième combiné de 30 et 35 en cas de pension de maladie prématurée	372
	3. Aperçu schématique	373
	C. Après la réforme Di Rupo	374

D. Réforme à venir ?	375
IV. Traitement de référence	376
A. Période de référence	376
B. Composantes	377
V. Minima	378
A. Conditions d'accès	378
B. Montants	379
VI. Maxima	380
Section 5. Pension de survie et allocation de transition	382
I. Ayants droit	382
II. Accès	382
A. Durée du mariage	382
B. Condition d'âge	383
III. Calcul	384
A. Formule	384
B. Concours d'ayants droit	385
IV. Pension en cas de séparation de fait et de divorce	385
A. Séparation de fait	385
B. Divorce	386
1. Principe	386
2. Condition en matière d'âge	386
3. Calcul	387
V. Minimum et maximum	387
Section 6. Paiement de la pension	388
I. Cumul	388
A. Cumul avec une activité professionnelle	388
B. Cumul avec un revenu de remplacement	389
C. Cumul de pensions	389
II. Paiement unique	390
III. Indexation	390
IV. Péréquation	391
<b>Titre 6. Déontologie et discipline</b>	<b>393</b>
Chapitre 1 <sup>er</sup> . La déontologie	
<i>Par X. De Riemaecker</i>	395
Introduction	395
Section 1 <sup>re</sup> . La déontologie et ses finalités	395
Section 2. Les principes directeurs : indépendance et impartialité	399
I. L'indépendance	399
II. L'impartialité	400
Section 3. Codification	402
Section 4. Article 404 du Code judiciaire : le principe général de bonne conduite et les standards éthiques élevés qui en découlent	406
I. Compétence et professionnalisme	408
A. Compétence	408
B. Professionnalisme	409

II.	Loyauté, objectivité et intégrité	412
A.	Loyauté et objectivité	412
B.	L'intégrité	416
III.	Discrétion et dignité	418
A.	Discrétion	418
B.	Dignité dans la vie privée	422
Section 5.	Devoirs professionnels légalement fixés	423
I.	Dispositions diverses	423
II.	Motivation des décisions	423
III.	Ordre de traitement des affaires	424
IV.	Déni de justice	424
V.	Absences et congés	425
VI.	Respect des délais	426
VII.	Prise à partie	426
VIII.	Dessaisissement	427
IX.	Causes d'abstentions	427
Chapitre 2.	Études spécifiques de certains thèmes de la déontologie	428
Section 1 <sup>re</sup> .	Le secret professionnel du magistrat et le secret du délibéré *	
<i>Par F. Blockx</i>		428
I.	Introduction	428
II.	Le secret professionnel – principes généraux	428
A.	Ratio legis	428
B.	Domaine d'application personnel	429
C.	Domaine d'application matériel	430
D.	Le secret professionnel protège les intérêts d'ayant droit au secret bien définis	432
III.	Le secret professionnel du magistrat	433
IV.	Le secret du délibéré	435
A.	Préambule	435
B.	Situations dans lesquelles une violation du secret du délibéré entraînera une violation du secret professionnel	437
C.	Projets pour lesquels il n'y a pas encore eu de délibération	439
D.	Le secret du délibéré du juge unique	439
E.	Des opinions individuelles ?	440
V.	Application	440
A.	Avec qui l'information peut-elle être partagée ?	440
B.	Quelle information peut être partagée ?	441
VI.	Conclusion	443
Section 2.	La liberté d'expression et la liberté d'association	
<i>Par J. Englebert</i>		444
I.	Le magistrat et la liberté d'expression	444
A.	Resituer le devoir de réserve à sa juste place	444
B.	Le silence des magistrats dans l'exercice de leur fonction juridictionnelle	446

\* Il s'agit d'un texte traduit. Le texte original a été rédigé en néerlandais et a été publié dans *Statuut en deontologie van de magistratuur*, Brugge, die Keure, 2020.

C.	L'expression du magistrat en dehors de ses fonctions judiciaires	447
1.	L'apport du <i>Guide pour les magistrats</i>	447
2.	L'expression des magistrats à propos des dysfonctionnements du pouvoir judiciaire	448
a.	L'affaire <i>Guja c. Moldava</i>	448
b.	L'affaire <i>Koudechkina c. Russie</i>	449
c.	Enseignements déduits de ces deux affaires	450
3.	La prudence et la loyauté dans la mise en cause par un magistrat du comportement de ses collègues	451
a.	L'affaire <i>Di Giovanni c. Italie</i>	451
b.	L'affaire <i>Poyraz c. Turquie</i>	452
D.	L'importance de l'expression publique des magistrats à propos de certaines dérives politiques au regard de l'État de droit	453
1.	L'affaire <i>Kayasu c. Turquie</i>	453
2.	L'affaire <i>Baka c. Hongrie</i>	454
E.	Un droit toujours fragile et une vigilance nécessaire	457
II.	Le magistrat et la liberté d'association	457
Section 3. Conflits d'intérêts : incompatibilités et récusation *		
	<i>Par J. Flo</i>	459
I.	Introduction	459
II.	Cadre constitutionnel	459
III.	Des exigences de l'article 6.1. de la Convention européenne des droits de l'homme	461
A.	Introduction	461
B.	Les incompatibilités découlant de l'indépendance	462
C.	Incompatibilités découlant de l'impartialité	463
IV.	Les incompatibilités en droit belge	465
A.	Interdiction du cumul	466
1.	Interdiction générale du cumul des emplois judiciaires	466
2.	Incompatibilités spécifiques	468
3.	Interdiction de donner des consultations ou d'effectuer des prestations en tant qu'arbitre ou conciliateur	470
4.	Interdiction d'exercer des activités commerciales	471
5.	Assesseurs dans le tribunal d'application des peines	472
B.	Lien de parenté et d'alliance	473
V.	Sur le régime des sanctions	474
A.	Nullité du jugement	474
B.	Dessaisissement	474
C.	Récusation	476
Section 4. Spécificités de la déontologie des conseillers et juges sociaux ainsi que des juges consulaires		
	<i>Par X. De Riemaecker et M.-A. Franquinet</i>	481
I.	Statut particulier	481
II.	Les spécificités	484
III.	Les points nécessitant une attention particulière	485

\* Il s'agit d'un texte traduit. Le texte original a été rédigé en néerlandais et a été publié dans *Statuut en deontologie van de magistratuur*, Brugge, die Keure, 2020.

Section 5. FAQ – Foire aux questions	
<i>Par X. De Riemaecker et M.-A. Franquinet</i>	490
I. Contrôles routiers	491
II. Commerçant, créancier du juge, partie au procès	491
III. Ancien employeur à la cause	492
IV. Avoir précédemment connu du différend	492
V. Réseaux sociaux	493
VI. Participation à une A.S.B.L., une gérance d’immeuble, une association de parents, un service club	495
VII. Demande de conseils juridiques de la part d’amis ou de membres de la famille	497
VIII. Le magistrat plaideur dans sa propre cause	497
IX. Politicien, conjoint/compagnon du magistrat	497
X. Association de magistrats	498
XI. Comportement illicite d’amis	499
XII. Contacts entre juges et procureurs	499
XIII. Observation finale	500
Chapitre 3. Règles comportementales pouvant être tirées de la jurisprudence en matière disciplinaire	
<i>Par X. De Riemaecker</i>	501
Préambule	501
I. Examen de la jurisprudence de 1973 à 1997	502
A. La mesure de l’avertissement	502
B. La censure simple	504
C. La censure avec réprimande	505
D. La suspension (emportant suspension de traitement)	506
E. La destitution ou révocation	506
II. Survol de la jurisprudence de 1998 à 2001	508
III. Survol de la jurisprudence publiée de 2001 à 2011	508
IV. Survol de la jurisprudence de 2011 à 2012	510
V. Survol de la jurisprudence du tribunal disciplinaire et tribunal disciplinaire d’appel de 2014 à 2018	510
<b>Titre 7. Droit disciplinaire des magistrats *</b>	
<i>Par S. Verbist</i>	511
Introduction	513
Chapitre 1 <sup>er</sup> . Lignes de force de l’actuel droit disciplinaire des magistrats	514
I. Contexte	514
II. Première ligne de force : la création et l’organisation de juridictions disciplinaires	514

\* Il s’agit d’un texte traduit. Le texte original a été rédigé en néerlandais et a été publié dans *Statuut en deontologie van de magistratuur*, Brugge, die Keure, 2020.

III.	Deuxième ligne de force : une procédure efficace, avec un rôle renforcé pour le ministère public	516
IV.	Troisième ligne de force : associer l'évaluation à la discipline ?	516
V.	Quatrième ligne de force : uniformité au niveau des éventuelles peines disciplinaires	517
VI.	Cinquième ligne de force : politique plus claire concernant les mesures d'ordre	517
Chapitre 2.	Les juridictions disciplinaires	518
I.	En général	518
II.	La désignation de juges et de conseillers au sein des juridictions disciplinaires	522
III.	La désignation d'assesseurs dans les juridictions disciplinaires	524
IV.	La réception des membres des juridictions disciplinaires respectives	528
V.	La présidence et la composition ad hoc des juridictions disciplinaires respectives	528
Chapitre 3.	Les peines disciplinaires	530
Chapitre 4.	Les mesures d'ordre	535
Chapitre 5.	Autorités compétentes pour initier une procédure disciplinaire	537
Chapitre 6.	Plaintes de particuliers ou du Conseil supérieur de la Justice	539
Chapitre 7.	Le délai de prescription des faits à caractère disciplinaire	541
Chapitre 8.	L'enquête disciplinaire	542
I.	En général	542
II.	En cas de peine disciplinaire mineure	543
III.	En cas de peine disciplinaire majeure	543
IV.	Pas de sanction disciplinaire	544
V.	En cas de sanction disciplinaire déguisée	544
VI.	En cas de mesure d'ordre	545
Chapitre 9.	Traitement de l'affaire	546
I.	En général	546
II.	Intervention possible du magistrat instructeur	546
III.	Traitement	548
IV.	Publicité des audiences	551
Chapitre 10.	L'appel	553
I.	Contre des peines mineures	553
II.	Contre des peines majeures	553
III.	Contre des mesures d'ordre	554
IV.	Pas de recours possible contre une peine disciplinaire mineure infligée par le tribunal disciplinaire de première instance : une lacune dans la législation	555

Chapitre 11. Effacement des peines disciplinaires	558
Chapitre 12. Révision	559
Chapitre 13. Le rapport annuel d'activités et la notification de la décision au ministre de la Justice	560
Conclusion	561
<b>Titre 8. Responsabilité professionnelle</b>	<b>563</b>
Chapitre 1 <sup>er</sup> . La responsabilité personnelle des magistrats	
<i>Par D. Mougenot et J.-F. van Drooghenbroeck</i>	565
Section 1 <sup>re</sup> . L'indépendance des magistrats	565
Section 2. La responsabilité personnelle des magistrats	565
I. Principe : l'irresponsabilité des magistrats	565
II. La responsabilité pénale des magistrats (renvoi)	566
III. La prise à partie	567
A. Généralités	567
B. Compétence	567
C. Causes qui donnent ouverture à la prise à partie	567
1. Énumération limitative	567
2. Dol ou fraude	568
3. Cas où la prise à partie est expressément autorisée par la loi	568
4. Cas où la loi déclare les juges responsables à peine de dommages-intérêts	569
5. Déni de justice	569
D. Procédure	570
1. Délai	570
a. Principe	570
b. Dépôt	570
c. Rigueur	570
2. Formes	571
a. Signature d'un avocat à la Cour de cassation	571
b. Dépôt au greffe – Signification préalable	571
c. Réponse du magistrat pris à partie	572
E. Effets de la prise à partie	572
1. Rejet de la prise à partie et dommages-intérêts	572
2. Accueil de la prise à partie	573
F. Recours-opposition	573
IV. D'autres hypothèses de responsabilité personnelle des magistrats ?	574
Chapitre 2. Responsabilité de l'État du fait de la faute des magistrats *	
<i>Par A. Van Oevelen</i>	575

\* Il s'agit d'un texte traduit. Le texte original a été rédigé en néerlandais et a été publié dans *Statuut en deontologie van de magistratuur*, Brugge, die Keure, 2020.

Section 1 <sup>re</sup> . La jurisprudence de la Cour de cassation relative à la responsabilité de l'État pour les fautes commises par les magistrats dans le cadre de leur office	575
I. Le premier arrêt Anca de la Cour de cassation du 19 décembre 1991	575
II. La jurisprudence de la Cour de cassation après le premier arrêt Anca	581
Section 2. La responsabilité de l'État du fait des fautes de l'office des magistrats des plus hautes juridictions nationales	586
I. L'arrêt de la Cour constitutionnelle n° 99/2014 du 30 juin 2014	586
II. L'arrêt de la Cour constitutionnelle n° 29/2017 du 23 février 2017	588
Section 3. Cas d'application et points essentiels dans le jugement de la responsabilité étatique en raison de fautes de l'office des magistrats	590
I. Aperçu général	590
II. L'appréciation de la faute en raison d'une décision judiciaire dommageable	590
A. Le concept de faute à prendre en compte	590
B. La violation d'une norme de droit national ou d'un traité international ayant des effets dans l'ordre juridique interne, imposant au magistrat un comportement déterminé	591
C. Le manquement au devoir de diligence professionnelle	593
III. Le rapport de la faillite	596
IV. Le défaut de prononciation dans un délai raisonnable	597
V. Une faute commise par un juge-commissaire dans l'examen des activités d'un curateur à faillite	601
VI. Absence de faute du juge des saisies n'ayant pas remarqué l'absence d'un ou plusieurs rapports annuels du médiateur de dettes dans un règlement collectif de dettes	605
Section 4. La responsabilité de l'État en raison d'actions non fautives des magistrats	606
Section 5. La responsabilité de l'État en raison de fautes de l'office des magistrats au regard de la jurisprudence de la Cour de justice	607
Section 6. Conclusion	610